



## **Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 2 mars 2021**

**Sous la présidence de M. KRAPFENBAUER Marc, Maire de la Commune**

**Membres présents :**

MM. KRAPFENBAUER Marc (Maire), VAUBOURG Pascal (1<sup>er</sup> Adjoint),  
MERCKLING Claude (3<sup>ème</sup> Adjoint)  
Mmes CURTO Aïcha, MERCKLING Stéphanie, RECHT Anne et  
WISSEN Laetitia  
MM. JACKY Olivier et KUHLMANN Pierre

**Membres excusés :** Mme BALZER Vanessa et M. MAHLER Etienne  
(2<sup>ème</sup> Adjoint)

**Date de convocation :** 23 février 2021

**Ouverture de la séance :** 22 h 00

M. le Maire accueille M. Patrick MICHEL, Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre ainsi que Mme Laurence JOST-LIENHARDT, Vice-Présidente en charge de la cohésion sociale, qui ont souhaité intervenir sur le sujet de l'extension de l'accueil périscolaire à Ingwiller étant donné que la compétence « lieu d'accueil périscolaire » est du ressort de la Communauté de Communes.

M. MICHEL informe les conseillers de l'ouverture du Centre de Vaccination Covid à Ingwiller à partir du 8 mars prochain et invite les conseillers à se vacciner dès que cela sera possible pour permettre le retour à une vie à peu près normale.

Il présente ensuite le déroulé du dossier de l'extension de l'accueil périscolaire d'Ingwiller ainsi que les différentes possibilités d'accueil réparties sur le territoire. Cette extension de 70 à 145 places représente un investissement de l'ordre de 2 millions d'euros. Il précise qu'une baisse démographique constante est enregistrée sur le territoire qui pose problème pour le maintien des classes.

Il demande de ce fait au Conseil Municipal de Schillersdorf de se prononcer sur une fusion du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Bischholtz-Mulhausen-Schillersdorf avec l'école d'Ingwiller. En effet, un accord de principe avait, selon lui, été émis par les élus en fonction précédemment, mais celui-ci n'avait pas été confirmé par une délibération.

Les trois conseils municipaux disposent d'un délai jusqu'à fin mars pour faire connaître leurs positions quant à un éventuel transfert.

Mme JOST-LIENHARDT confirme ces propos et expose les différents chiffres et des arguments en tant qu'enseignante notamment pour justifier le transfert des effectifs vers Ingwiller.

M. le Maire, Marc KRAPPENBAUER remercie M. Patrick MICHEL et Mme Laurence JOST-LIENHARDT pour leur intervention.

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 22h00 et les conseillers municipaux procèdent à l'approbation et à la signature du procès-verbal de la dernière séance.

<b>Objet 1 : Avenir du Regroupement Pédagogique Intercommunal Bischholtz-Mulhausen-Schillersdorf</b>
--

M. le Maire fait suite à l'intervention de M. Patrick MICHEL, Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre ainsi que de Mme Laurence JOST-LIENHARDT, Vice-Présidente et demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à l'avenir du Regroupement Pédagogique Intercommunal Bischholtz-Mulhausen-Schillersdorf.

Il rappelle également que différentes réunions entre les maires des trois communes, ensuite avec les adjoints et finalement avec les représentants des parents d'élèves et l'association des parents d'élèves ont eu lieu depuis fin novembre suite à la demande de la Communauté de Communes d'avoir un positionnement quant à un éventuel regroupement avec Ingwiller. Lors de ces réunions les arguments pour et contre un transfert ont été listés.

**Vu** les différents échanges entre les élus des trois communes ;

**Vu** la réunion avec les représentants des parents d'élèves en date du 12 février 2021 et la décision prise par les maires de proposer un vote pour le maintien du RPI Bischholtz-Mulhausen-Schillersdorf dont le compte-rendu est annexé à la présente ;

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de maintenir le Regroupement Pédagogique Intercommunal de Bischholtz-Mulhausen-Schillersdorf et de ne pas procéder au transfert des classes vers Ingwiller. Il charge M. le Maire de faire connaître cette décision à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre ainsi qu'au Maire d'Ingwiller.

<b>Objet 2 : Rythmes scolaires – Renouvellement de la demande de dérogation de la semaine de 4 jours</b>
--

Vu le décret 2017 - 1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu la délibération n°3 du Conseil municipal de Schillersdorf du 15 novembre 2017 demandant dérogation à l'organisation de la semaine

scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires du RPI Bischholtz-Mulhausen-Schillersdorf,

Considérant qu'il convient de demander à l'Inspection de l'Éducation Nationale des Vosges du Nord le renouvellement de la dérogation afférente aux rythmes scolaires pour maintenir la semaine de 4 jours au niveau du RPI Bischholtz-Mulhausen-Schillersdorf,

**Le Conseil Municipal**, décide à l'unanimité de

- **SOLLICITER** une dérogation auprès de l'Inspection de l'Éducation Nationale des Vosges du Nord pour le maintien de 4 jours d'enseignement par semaine pour l'année scolaire 2021/2022 et les suivantes.
- **PRÉCISER** les horaires de l'organisation du temps scolaire :

	Matin	Après midi
Bischholtz	8h15-11h45	13h35-16h05
Mulhausen	8h20-11h50	13h40-16h10
Schillersdorf	8h25-11h55	13h45-16h15

- **CHARGER** le Maire de l'exécution de cette délibération.

**Objet 3 : Transfert à la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre de la compétence « Organisation de la mobilité »**

M. le Maire explique que la compétence « Organisation de la mobilité » confère à la Communauté de Communes le titre d'AOM, autorité organisatrice de la mobilité et elle pourrait donc notamment organiser sur le territoire :

- des services réguliers de transport public de personnes
- des services à la demande de transport public de personnes

Ceci permettrait à la Communauté de Communes de décider des services à organiser ou soutenir et de rechercher des solutions de mobilité correspondant à la réalité des besoins de la population.

**Vu** l'article L1231-1 du code des transports,

**Vu** l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°13 du Conseil communautaire du 11 février 2021,

**Le Conseil municipal de Schillersdorf décide à l'unanimité :**

- **de TRANSFERER** à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre la compétence facultative « organisation de la mobilité » au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports ;
- **de CHARGER** le Maire d'exécuter la présente délibération, qui sera notifiée à M. le Préfet du Bas-Rhin ainsi qu'à M. le Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

**Objet 4 : Contribution pluviale de la commune à la Commission Locale « Assainissement » Obermodern-Zutzendorf-Schillersdorf**

Le Maire explique les modalités de gestion communale de l'assainissement et du réseau d'eaux pluviales et précise que la collecte et le traitement des eaux pluviales constituent un service public à la charge du budget général de la collectivité contrairement à l'assainissement des eaux usées domestiques qui relèvent d'une mission de service public.

Ce réseau peut être unitaire ou séparatif et en cas de réseau unitaire, ce qui est le cas pour Schillersdorf, il existe de fait une gestion commune de l'assainissement et du réseau d'eaux pluviales.

Lorsque le service assainissement apporte son concours au traitement des eaux pluviales, la collectivité doit verser une contribution au budget annexe de ce service à partir de son budget général. Cette contribution est établie selon une formule bien précise qui se base sur les charges financières et les dotations aux amortissements ainsi que sur les charges à caractère général. La répartition de ces charges est calculée sur la base du nombre d'abonnés soit 195 pour Schillersdorf et sera actualisée tous les ans en fonction des besoins de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents, de verser une contribution « eaux pluviales » de 9.100,00 € au budget de la Commission Locale d'Obermodern-Zutzendorf-Schillersdorf qui a la compétence « assainissement » destinée à participer aux investissements réalisés assurant l'évacuation des eaux pluviales communales.

**Objet 5 : Autorisations de dépenses avant le vote du budget primitif 2021**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de pouvoir payer des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, notamment pour le remboursement d'une caution versée par la locataire qui a quitté l'appartement communal au 19A rue du Pasteur Schroeder.

**Vu** l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 comme suit :

<b>Chapitres budgétaires</b>	<b>Prévisions budgétaires 2020</b>	<b>Autorisations 2021</b>
16 – Remboursement d'emprunts – Dépôts et cautionnements reçus	<b>900 €</b>	<b>900 €</b>
<b>Total</b>	<b>900 €</b>	<b>900 €</b>

## **Objet 6 : Divers**

- M. le Maire informe le Conseil Municipal des travaux d'élagage et d'abattage réalisés dans la cour et le jardin du presbytère par lui-même et ses adjoints. Pour le nettoyage du site, il convient de prévoir le broyage des branches. Des devis ont été sollicités d'une part pour la location d'un broyeur (230,35 €) avec intervention des conseillers et de l'agent communal et d'autre part pour la réalisation des travaux par l'APH d'Ingwiller (396,34 €). Après en avoir discuté, il est décidé de faire réaliser cette opération par l'APH d'Ingwiller.
- M. le Maire communique aux conseillers avoir demandé un devis pour la rénovation éventuelle de la toiture de l'abri des vignes sur le chemin communal vers Bischholtz, celui-ci s'élève à 1.800,00 € HT pour la charpente. Ce montant ne tient pas compte des tuiles à changer. Il est envisagé de réaliser ces travaux en régie pour réduire le coût.
- M. le Maire informe également de la demande d'un devis pour le ravalement de façade de l'école primaire à l'entreprise KOEHL qui se monte à 19.560 € HT. Cette opération pourrait éventuellement bénéficier d'une aide de la Région GrandEst. Il convient de vérifier si une telle dépense peut être réalisée en 2021.
- Il est demandé aux conseillers de se prononcer sur les arbres à commander auprès de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre pour la constitution du verger, le délai de demande étant fixé au 30 avril 2021.
- Mme Anne RECHT informe les membres présents de la création de la plateforme solidaire par la Communauté de Communes destinée à mettre en relation des bénéficiaires et des bénévoles ceci pour permettre à des gens de se rencontrer et de se donner des coups de main. Cette plateforme est en place depuis novembre 2020. La référente de ce projet a expliqué le fonctionnement et les différentes dispositions relatives à cette opération lors d'un passage en mairie ce mardi 2 mars 2021.

### **Compte-rendu par le Maire des attributions exercées par délégation du Conseil Municipal :**

M. le Maire informe les conseillers d'une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner – droit de préemption urbain) prise depuis la dernière réunion du conseil municipal du 5 janvier 2021, dans le cadre des transactions de maisons. Par l'intermédiaire de ces demandes, la commune renonce au droit de préemption urbain et il s'agit des transactions immobilières suivantes :

- 16, rue Klamm
- 4, rue des Puits

- ➔ Réunion de la commission finances : mardi 23 mars 2021 à 18h30 (la convocation correspondante sera transmise aux membres)
- ➔ Réunion du Conseil Municipal avec vote du budget : mardi 6 avril 2021 à 20h00

La séance est levée à 23 h 30

Rappel des délibérations prises :

1. Avenir du Regroupement Pédagogique Intercommunal Bischholtz-Mulhausen-Schillersdorf
2. Rythmes scolaires – Renouvellement de la demande de dérogation de la semaine de 4 jours
3. Transfert à la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre de la compétence « Organisation de la mobilité »
4. Contribution pluviale de la commune à la Commission Locale « Assainissement » Obermodern-Zutzendorf-Schillersdorf
5. Autorisations de dépenses avant le vote du budget primitif 2021
6. Divers

Liste des membres présents :

KRAPFENBAUER Marc

VAUBOURG Pascal

MERCKLING Claude

JACKY Olivier

KUHM Pierre

CURTO Aïcha

MERCKLING Stéphanie

RECHT Anne

WISSEN Laetitia